



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données d'Actalians (Opca des professions libérales). Il propose une photographie comparative des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue sur trois années 2013, 2014 et 2015 au niveau du secteur et de chaque branche professionnelle.



TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION PLUTÔT MODESTE

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur cinq est parti au moins une fois en formation en 2016. Cette proportion est similaire à celle observée pour le secteur.




Une part réduite d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation. Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont tout autant formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé. La professionnalisation est modérément utilisée.




Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés¹

			
Nombre d'entreprises	11 015	13 493	107 488
Effectif (ETP)	36 392	51 977	394 714

Taux d'accès à la formation

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	0,82 %	1,24 %	11,32 %	0,90 %	3,12 %	4,70 %	13,92 %	2,22 %
	0,96 %	1,36 %	12,52 %	0,77 %	3,99 %	5,47 %	15,99 %	2,25 %
	1,07 %	0,57 %	18,30 %	0,46 %	3,59 %	1,95 %	21,52 %	1,33 %

Cpro : contrat de professionnalisation

Ppro : période de professionnalisation



Secteur juridique

Branche professionnelle



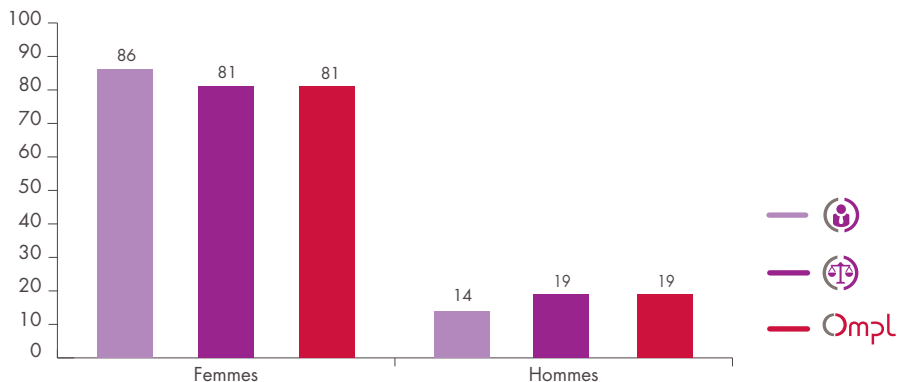
Cabinets d'avocats



ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 86 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est proche de celle qu'elles détiennent dans au sein de la branche (82 %).

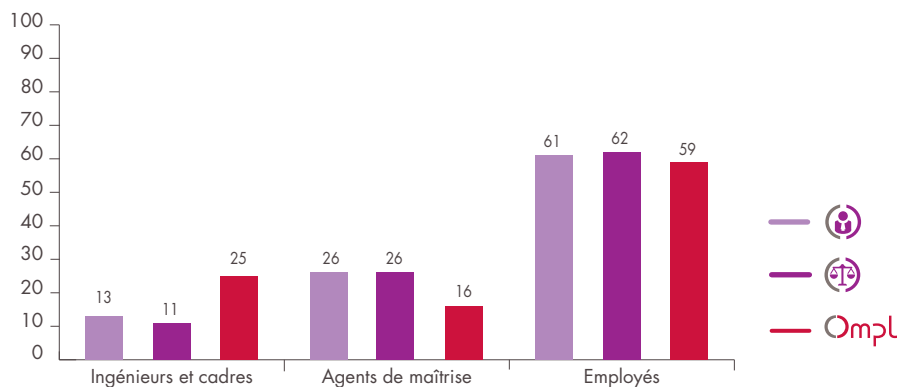
Répartition des stagiaires par genre (en %)



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont surreprésentés parmi les stagiaires (61 % des formés et 58 % des salariés). En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un moindre accès à la formation professionnelle.

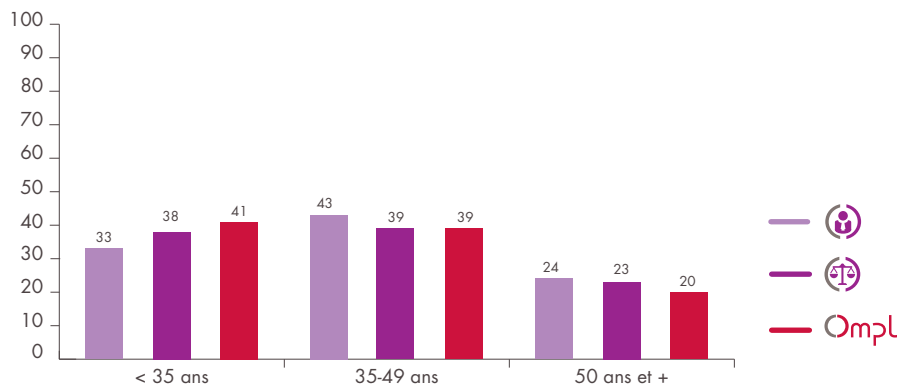
Répartition des stagiaires par catégorie sociale (en %)



ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de 35 à 49 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires: 43 % des formés contre 36 % des salariés. Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (en %)





ACCÈS INÉGAL À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 44 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 63 % des salariés de la branche. En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 56 % des stagiaires contre 37 % des salariés.



ACCÈS INÉGAL SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

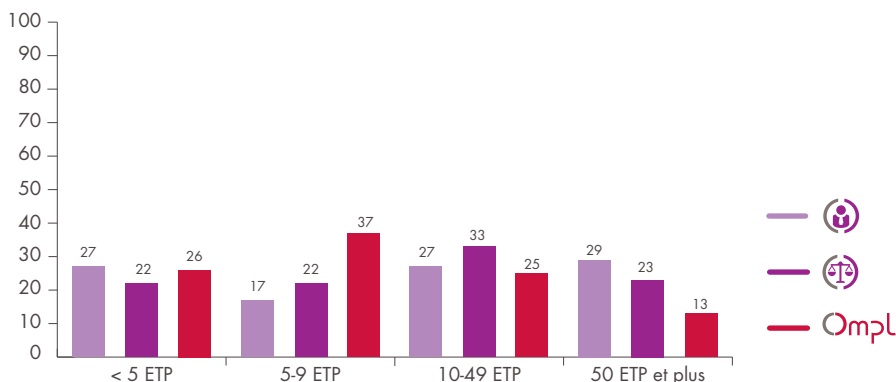
Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 15 % des stagiaires contre 29 % des salariés.



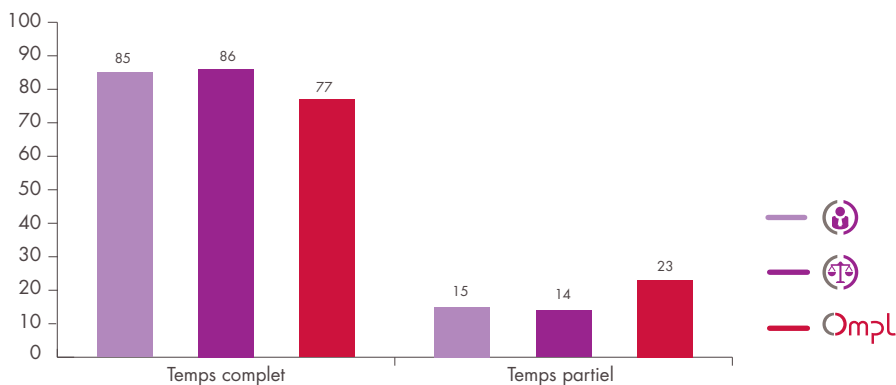
SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour les Pays de la Loire (22 %) et le taux le plus bas est atteint pour la Corse (4 %).

Répartition des stagiaires par tranche d'ETP (en %)



Répartition des stagiaires par durée du temps de travail (en %)



Taux d'accès des salariés à la formation par région

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,56 %	1,08 %	18,15 %	0,50 %
Bourgogne-Franche-Comté	0,40 %	1,39 %	6,46 %	0,30 %
Bretagne	0,14 %	0,84 %	10,79 %	0,77 %
Centre-Val de Loire	0 %	0,96 %	5,96 %	0,10 %
Corse	0 %	1,72 %	4,31 %	0 %
Grand Est	1,27 %	1,49 %	8,74 %	0,38 %
Hauts-de-France	0,33 %	0,72 %	5,14 %	0,25 %
Île-de-France	1,30 %	1,15 %	11,88 %	1,44 %
Normandie	0,38 %	1,15 %	9,59 %	0,51 %
Nouvelle-Aquitaine	0,30 %	1,04 %	8,63 %	0,40 %
Occitanie	0,44 %	2,14 %	8,81 %	0,44 %
Pays de la Loire	0,50 %	0,66 %	21,89 %	0,50 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,26 %	2,18 %	7,22 %	0,99 %
Ensemble	0,82 %	1,24 %	11,32 %	0,90 %